

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Claude LAZARO ; Franck ÉTANCELIN ; Nadia LEFAY ; Emmanuel CENDRIER ;

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donne pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Jacques ILLIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.2/2025-002

OBJET : BESOINS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE EN 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 article L332-23, portant partie législative du code général de la fonction publique, abrogeant l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 1^{er} mars 2022,

François DEYSSON explique

- Il convient de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité des services techniques afin d'assurer leur bon fonctionnement.

François DEYSSON précise

- Cet agent sera recruté pour les nécessités de service du pôle technique communal, du 1^{er} avril 2025 au 15 novembre 2025 congés inclus,
- Il sera recruté, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la Catégorie C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 26 h.

François DEYSSON propose

- De recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26 h du 1^{er} avril 2025 au 15 novembre 2025 congés inclus ;
- De fixer la rémunération de l'agent sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial ;
- D'inscrire les dépenses résultantes de la présente délibération au budget 2025.

Après en avoir délibéré, l'ensemble de ces trois propositions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 31 mars 2025

Acte rendu exécutoire, le 1^{er} avril 2025, après publication par le maire, François DEYSSON

